



Compte Rendu

Soirée CIGALES

(Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)

- 21 février 2014 -
20h-23h - QUINTENAS



26 participants

Contexte :

La soirée du 21 février fait suite à la forte mobilisation du 14 novembre 2013 (50 participants) organisée dans le cadre du mois de l'ESS et de la semaine de la finance locale et solidaire du mois de novembre 2013.

Nombreux ont été les participants à souhaiter aller plus loin dans la compréhension du fonctionnement d'une CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) ; et pourquoi pas, à investir de l'énergie et des fonds dans ce type de dynamique...

Tour de table des attentes des participants :

Les personnes ayant participé à la soirée du 14 novembre souhaitent aller plus loin dans la compréhension précise du fonctionnement d'une CIGALES.

Les autres viennent pour s'informer.

Présentation du fonctionnement d'une CIGALES et illustration par les exemples des CIGALES Sémène et Déome (par le gérant et le trésorier).

Organisé par le collectif finance solidaire :

Nectardéchois, ICENA, Collectif de Saint Félicien, Ardèche verte, CLD de l'Ardèche verte.



Rôle de la fédération des CIGALES :

- Animation et développement des CIGALES
- Contrôle du respect de la charte – aide aux partenariats
- Création d'Antennes Territoriales

La fédération des CIGALES comptait 125 clubs actifs en 2009, rassemblant près de 1 800 adhérents. 21 clubs ont été agréés cette même année.

La fédération est constituée de bénévoles.

Cotisation actuelle de la fédération = 30 €/cigalier et par an pour les foyers imposables – 15 €/cigalier et par an pour les non-imposables

EN SYNTHÈSE, QU'EST-CE QU'UNE CIGALES ?

Un club CIGALES est une **structure de capital risque solidaire** mobilisant l'épargne de ses membres **au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives** (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...).

Le Club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises/associations.

C'est un lieu d'échanges et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local, où investisseurs et porteurs de projet font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire.

Le club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports des cigaliers.

Les CIGALES sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire.

La CIGALES est un club d'investisseurs qui participe au capital de petites et moyennes entreprises.

C'est un outil qui, par l'engagement de ses membres, se place résolument au cœur de l'activité économique et financière, pour y développer des pratiques alternatives et solidaires de proximité :

- ✿ **Maîtrise de l'utilisation de l'Épargne :**
 - transparence, démocratie, solidarité
- ✿ **Sens économique et notion de proximité :**
 - développement local durable
- ✿ **Utilisation du capital :**
 - instrument d'accompagnement et d'appui aux entreprises cigalées
- ✿ **Priorité à des entrepreneurs :**

Organisé par le collectif finance solidaire :

Nectardéchois, ICENA, Collectif de Saint Félicien, Ardèche verte, CLD de l'Ardèche verte.



- aspects sociaux culturels et écologiques du projet
- respectueux de la place de l'homme dans son environnement

En définitive > les valeurs de la CIGALES :

- ✿ Pérennité des entreprises financées
- ✿ Utilisation d'un réseau
- ✿ Création d'activités et d'emplois
- ✿ Lutte contre toute forme d'exclusion
- ✿ Épargne éthique et solidaire
- ✿ Citoyenneté active
- ✿ Démocratie économique et locale

Ses statuts – Sa forme juridique

Structure en indivision - La CIGALES est enregistrée aux impôts. La gestion est ensuite interne.

- ✿ **Durée de vie de 5 ans, renouvelable 1 fois.**
 - collecte des fonds, investissements, gestion
- ✿ **Convention d'indivision**
 - transparence fiscale
 - personnalité juridique morale
- ✿ **Cadre d'intervention de la CIGALES**
 - sociétés commerciales (SA, SARL, SCOP, SCIC)
 - associations
- ✿ **Structure de « capital-risque solidaire »**
 - plus-value

La CIGALES peut intervenir sur des SCIC, SAS, SARL, SCOP ou associations. Dans le cas d'associations, il faut des fonds associatifs avec des réserves indivisibles.

La CIGALES est toujours minoritaire > Elle ne prend pas plus de 25 % du capital.

Ses investisseurs : les cigaliers

5 minimum et de 20 maximum

- A minima 1 gérant bénévole, 1 trésorier et 1 secrétaire

Epargne par une collecte mensuelle

- **montant libre**, engagement durant 5 ans
- **fonds bloqués 5 ans – engagement à 5 ans des cigaliers**
 - réduction d'impôt de 25% des fonds collectés pour les cigaliers

Transparence de l'évolution de la collecte d'argent

Affectation de l'épargne par décision collective

- à la majorité - deux réunions par trimestre
 - étude et validation des projets par les cigaliers en séance

Les Cigaliers s'investissent comme parrains d'une entreprise ou d'une association cigalée.

Organisé par le collectif finance solidaire :
Nectardéchois, ICENA, Collectif de Saint Félicien, Ardèche verte, CLD de l'Ardèche verte.



- accompagnement, appui et intermédiaire permanent entre la CIGALES et l'entreprise : chacun apporte sa compétence, son réseau, sa connaissance du territoire

Au terme des 5 ans

- **capital initial investi, majoré du résultat et des réserves, diminué des frais de fonctionnement (uniquement les cotisations à la fédération)**
- **capital redistribué au 1000ème lors de la dissolution de la CIGALES**

La collecte est mensuelle. L'engagement est sur 5 ans. Le montant est libre mais identique pendant 5 ans. Les fonds sont bloqués pendant 10 ans.

Montant max. des versements = 500 € par mois.

A Bourg Argental les montants mensuels minimaux ont été fixés à 15 € par mois.

Principe de transparence : une gestion par millième comme dans une copropriété > le gestion est faite en proportion des apports. Tout le monde sait ce que les uns et les autres apportent.

Une CIGALES n'a pas de périmètre mais les projets accompagnés sont des projets locaux.

Et pour les entreprises ou associations cigalées/aidées ?

- ✿ Présentation de son projet au club d'investisseurs
- ✿ Harmonie avec la charte des CIGALES
 - tissu local, création d'emploi, respect de l'homme et de son environnement
- ✿ Apports des cigaliers :
 - conseils, formation, soutien psychologique, carnets d'adresses/réseau
- ✿ Les points forts pour une entreprise cigalée :
 - projet crédibilisé
 - apport des compétences des cigaliers
 - effet de réseau
 - accompagnement et suivi du projet et de son évolution
 - La CIGALES doit s'affirmer comme partenaire technique et soutien moral.

La CIGALES doit amener tous les éléments aux porteurs de projets pour qu'ils prennent leur décision.

Une CIGALES est avant tout une structure d'accompagnement de projets. On utilise les compétences des cigaliers pour accompagner les porteurs de projets > ceci permet de se former entre cigaliers.

L'accompagnement se fait en amont, pendant et en accompagnement post création.

L'argent est mis en capital – les risques sont pris à même hauteur que le porteur de projet. L'argent peut être perdu si l'entreprise devait disparaître coule. La responsabilité des cigaliers est limitée aux apports dans l'entreprise.

Organisé par le collectif finance solidaire :

Nectardéchois, ICENA, Collectif de Saint Félicien, Ardèche verte, CLD de l'Ardèche verte.



Le devenir de l'épargne :

✿ a) les investissements:

- participation minoritaire au capital d'entreprises
- avances de fonds à l'entreprise cigalées au compte associé
- apport avec droit de reprise pour les associations

✿ b) les charges usuelles (hors création):

- cotisation annuelle à la fédération des CIGALES
- frais de fonctionnement (uniquement des photocopies...)

✿ c) le portefeuille

- A la dissolution de la CIGALES, il est procédé au partage, entre chaque adhérent, au 1000ème, du portefeuille (capital initial versé par les adhérents majoré du résultat et réserves, diminué des frais de fonctionnement)

Quelques chiffres :

220 CIGALES en France en mode épargne 5 CIGALES en Rhône Alpes – une quarantaine en mode « gestion ». Beaucoup de CIGALES se sont créées pour porter des projets spécifiques (ex : éolien en Bretagne).

- De **5 à 20** membres
- une durée de **5 ans** renouvelable 1 à 2 fois
- **1** gérant, **1** trésorier, **1** secrétaire
- **2** réunions par trimestre
- nombre moyen de cigaliers par club : **15**
- montant moyen de l'épargne mensuelle : **26 €**
- nombre moyen de projets étudiés par club : **3**
- statuts des entreprises cigalées : **68%** SARL, **14%** associations, **18%** SCIC/SCOP

Questions complémentaires:

Quid de l'articulation avec les autres structures d'accompagnement de porteurs de projets?

La Cigales n'est pas sur les mêmes métiers que les partenaires. La CIGALES n'a « rien à vendre ». La parole y est très libre. La CIGALES peut se prévaloir d'une très bonne « connaissance du local ».

Quelle souplesse statutaire dans les CIGALES ?

Une réelle souplesse. Chaque Cigales peut définir ses propres règles du jeu. La Cigales désigne des parrains pour accompagner les créateurs d'activités > l'accompagnement et l'investissement humain de chacun peut se faire à géométrie variable. Il faut par contre trouver « un noyau dur » et une gérance disponible.

Organisé par le collectif finance solidaire :
Nectardéchois, ICENA, Collectif de Saint Félicien, Ardèche verte, CLD de l'Ardèche verte.



Tour de table et conclusions des participants à l'issue de la rencontre :

11 participants veulent aller vers la constitution d'une CIGALES

4 se donnent le temps de la réflexion.

Les autres ont trouvé le sujet passionnant mais ne souhaitent pas s'investir dans une CIGALES.

D'autres invités avaient exprimé leur volonté de s'investir mais n'étaient pas disponibles > ils seront informés de l'avancée des débats pour se raccrocher à la dynamique.

Il est donc proposé de se revoir fin mars/début avril pour travailler concrètement sur la création d'1 ou 2 CIGALES en Ardèche verte et en définir les règles de fonctionnement. Cette étape sera le préalable à une assemblée générale constituante

D'ici là une réunion de présentation est prévue à Annonay le 10 mars dans le cadre des lundi citoyens > les collectif y sera représenté pour faire part de la dynamique en cours et raccrocher d'éventuels volontaires.

Conseil des intervenants: réfléchir dès aujourd'hui à la création de 2 clubs CIGALES aux vues du nombre de volontaires. Ceci sera évoqué lors de la prochaine rencontre.

Organisé par le collectif finance solidaire :

Nectardéchois, ICENA, Collectif de Saint Félicien, Ardèche verte, CLD de l'Ardèche verte.

